



ACAT

Aviron Club Andelys Tosny

DROIT D'INSCRIPTION ANNEE 2022 – 2023

L'inscription est annuelle. Elle est valable jusqu'au 1 septembre de l'année en cours. Son montant forfaitaire est définitivement acquis.

1 - La licence :

Obligatoire. Elle est reversée pour partie à la Fédération et pour partie à la Ligue. Elle inclut l'assurance fédérale. La carte « Licence » sera adressée par courrier électronique directement au bénéficiaire.

2 - L'assurance complémentaire :

En option : une assurance complémentaire à celle déjà incluse avec la licence peut être souscrite. Proposée par la MAIF, " I.A.Sport + ", elle permet de bénéficier d'indemnités plus élevées et de prestations supplémentaires. Des fiches d'information et de demande de souscription sont disponibles au club.

3 - Le droit d'entrée :

Le droit d'entrée n'est payable que la première année d'inscription.

4 - La cotisation :

La cotisation est fonction de la catégorie d'âge à laquelle vous appartenez.

5 - Certificat médical :

Les nouveaux adhérents doivent fournir dans les quinze jours qui suivent leur inscription un certificat médical daté de moins de trois mois.

Seul un certificat médical précisant l'aptitude à la "pratique de l'aviron en compétition" permet de participer à une régates même occasionnellement.

La mention "**absence de contre-indication à la pratique de l'aviron ou des activités physiques et sportives**" permet de ramer au club et de participer aux randonnées. La perte d'aptitude au cours de la saison sportive, même validée par un nouveau certificat médical, ne remet pas en cause l'inscription au club.

Contacts : Président M. Michel Lemouchoux. Tél : 06 14 36 64 71

courriel : cna.aviron@gmail.com

Site : <https://www.cna-aviron.net>

club agréé Fédération Française d'Aviron & Jeunesse et Sports n° 2709 S